

:

العدالة الجنائية الدولية

:

2004 07

:

. *
. *
. *
*

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

" ولقد كرمنا بني آدم وحملناهم في البر والبحر
ورزقناهم من الطيبات وفضلناهم على كثير مما
خلقنا تفضيلاً "

صدق الله العظيم

الآية 70 من سورة الإسراء

"*Que justice soit faite sinon le monde perira* "

Karl. Friedrich Hegel, Philosophie.

شكر وتقدير

لا يسعني و أنا أقدم هذا البحث إلا أن أتقدم بجزيل شكري و خالص تقديري إلى الأستاذ الدكتور : " فيصل بن حليو " على الجهد الذي بذله في الإشراف على هذه الرسالة.

كما أتقدم بتشكراتي الخاصة إلى أساتذة و مسؤولي كليات الحقوق بجامعة: بسكرة، قسنطينة، و الجزائر العاصمة على المساعدة التي قدموها لي.

و أخيرا أتقدم بتحياتي إلى كل المختصين على ما قدموا لي من مراجع قيمة، و ما وجهوا لي من ملاحظات و توجيهات جد قيمة زادت في بحثي الشيء الكثير.

الطالب : محمد

بولاعة

(1)

(2)

Le)

(Le Droit international pénal)

. (droit pénal international

:

(1)

Hervé Ascensio , Emmanuel Decaux , et Alain pellet . Droit international pénal .
Paris : Edition A . Pedone . 2000 . P 1 et ss .

(2)

":
"
" :
(*)

(1) (*)

" :
(2)

38

:
- 1)

:
-
-

(1)

André Huet , Renée Koering – Joulin . Droit Pénal international . 2^{ème} édition . France : Presses universitaires de France . 2000 . P 1 .

(*)

(2)

(1) (

(2)

38

(1)

Doc . ONU.S/25704/33 .

(2)

« Intégration et réception du traité dans l'ordre juridique interne . »

André Huet , Renée Koering – Joulin .Op.Cit .P 6et ss.

. 1945

(1)

(2)

. . .

1868

1854

1907 1899

(3)

1949 12 :

:

. 1948

09 :

. 1973 03 :

:

(1)

. (37 34)

(2)

. (96) :

1949

(3)

_____ :
.

_____ 1919 28 :
.

) : Guillaume II
(

(1)

:

. Nuremberg : -
. Tokyo : -

. (Nulla Poena sine lege) :

. 1919 28 : . (1)

"

(1)

" Ad-Hoc

1998 17 :
(60) 2002

:

-

-

(1)

. 1993 25 : 827 :

:

. 1994 08 : 955

(1)

:
1
1

: (1)

.) ()

: -
:
-

:

.

-

-

(1)

.

(1)

.

:

.

."

"

.

.

الفصل الأول

تنظيم الجرائم الدولية التي تدخل ضمن اختصاص
القضاء الدولي الجنائي

- - " :
(1) "

: (1)
Hervé Ascensio ,Emmanuel Decaux , et Alain pellet .Op.Cit. P 241 et ss .

:
(Nullum crimen , nulle poena sine lege)

38

)
(
(1) ()

: (1)

**V.Pella .La criminalité collective des états et le droit pénal de l'avenir . 2^{ème}
édition . Bucarest :1926 .P 239 et ss .**

. 1979. : .
. 144

)

. (

)

.⁽¹⁾ (...

.⁽²⁾

:

.

: (1)

S.Glaser. Droit international conventionnel . Bruxelles :1970.P 52 et ss.

: (2)

. 1945 " "

_____. (()) . :
= . 1031 . (1964) . _____

:

()

)

.⁽¹⁾ (

1815

=

. Clyde Eagleton :

(1)

:

Hervé Ascensio , Emmanuel Decaux , et Alain Pellet .Op. Cit . P 251.

() :

(1918 – 1914)

1919 25 :
1919 28 :

(1)

(2)

1945 08 :

(3)

. 1919 230 – 227 : (1)

(2)

)

· (1920 10 :

(Le pacte de Briand – Kellogg)1928

. (1945 08) : (3)

(1)

1945

(4 2)

()

(2)

1998

(3) ()

:

"

123 121

"

1945 08 : (1)

1945 08: (2)

25/2625: 1970 24 :

: 33/83 : 1978 15 :

"

"

: (3)

Jean – Paul Bazelaire et Thierry Cretin La justice pénale internationale.
1^{ère} édition .Paris .Presses universitaires de France .2000.PP.81, 82 .

: ()

" " :

(1)

:

"

(2) "

: (1)

. 1044 .

: (2)

:

(Toute acte d'agression , y compris l'emploi par les autorités d'un état de la force armée contre un autre état à des fins autres que la légitime défense nationale ou collective ou , soit l'exécution d'une décision soit l'application d'une recommandation d'un organe compétent des nations unies) .

(1) 1974

(2) "

3314 : 1974 14 : (1)
Hervé Ascensio , Emmanuel Decaux , et Alain Pellet . Op .Cit .P 257 .

(2)

. 21 . 2001

) :

.(

;(1)

:

- 1

(2)

:

(1)

43

. 1990 :

(2)

:

:

- 2

:

-

(1)

)

:

-

":

(1)

."

(1) ()

" : (1)

(1)

(2)

· · · :

(1)

:

(2)

(1)

): 1974 3314 :

...

(2) (

(3)

(4) (L'agression est un crime d'état) : - -

:

.

.

: (1)

1797 (2)

2003

: (3)

. 60 . .

: (4)

Hervé Ascensio , Emmanuel Decaux , et Alain Pellet . Op .Cit . P 260 .

:

- 1

-2

-3

-4

-5

-6

-7

(1)

()

()

(2)

" " :

(1)

. 62 .

. 203 .

(2)

: 1863 (Le code de Lieber)
 " "
 : (100 :) 1863 24 :
 . (1) ()
 . (2) :
 . (. . .) :

: (1)
 Schindler et J-Toman .Droit des conflits armés . Genève :C.I.C.R.1996.P3.

: 44 (2)
 (Toute violence délibérée contre les personnes dans le pays envahi , toute destruction de biens non ordonnée par un officier qualifié , tout vol , pillage ou mise à sac , même après la prise d'une place de vive force , tous viol , blessure , mutilation ou mise à mort de ses habitants , sont interdits sous peine de mort ou de toute autre peine grave proportionnée à la gravité de l'offense . tous soldat , officier ou sous- officier , se livrant à de telles violence et désobéissant à un supérieur qui lui ordonne de s'en abstenir , peut également être mis à mort sur place par ce supérieur) .

· 1846 16 :

22 : - - (1)

1864

1899 29 :

1907

: 1919

1925

1922 :

:

. 1949 12 :

1977:

(2)

. 236 . : (1)

. 260 . : (2)

:

1998

) :

(1) (

:

(2)

1917 06 :

78

(1)

(2)

81

:

1937 :
. 1941 :

1933 :
:

:

1906 :
.⁽¹⁾1907 :

228

1919

()

:

•

-

-

-

:

:

:

(1)

. 231 .

1919 :

1907 1899 :

. 1949 1929 :

1998 :

(1)

(2)

:

- 17 -)

- 18

. (...

:()

- 1 -)

. (...

-2-

: (1)

198 . 1999

. 85 .

. 1998 :

(2)

. :

.

(1)

(2)

()

: (1)

. 270 .

(2)

(1)

(2)

(3) ()

(4)

: (1)

. 111 . : (2)

: (3)

" (3) · (2) "

(4)

:
: . (Les crimes contre l'humanité et la civilisation)

(1) 1915 18 :
(Les Arméniens)
() :

:
)
.

(2) (

: (1)
Hervé Ascensio ,Emmanuel Decaux , et Alain Pellet . Op .Cit. P 293 .

: (2)
(C- Les crimes contre l'humanité : C'est à dire l'assassinat , l'extermination , la réduction en esclavage , la déportation , et tout autre acte inhumain , commis contre toute populations civiles , avant ou pendant la guerre , ou bien les persécutions pour des motifs politiques , raciaux ou religieux , lorsque ces actes ou persécutions , qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays ou ils ont été perpétrés . ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du tribunal , ou en liaison avec ce crime) .

:
Daniel Fontanaud .((La justice Pénale internationale)) . Problèmes politiques et sociaux . Paris : La documentations Française . (N=0 : 827 , Le :27 Août : 1999) . P 10 et ss .

()

(·)

(1)

:

1947 :

1946

11 :

1950 :

1948

10 :

1956 :

. 1966

16 :

:

· · · · ·
· - -

:

(1)

. (55 · 13 · 1)

()

(Une attaque généralisée ou systématique , lancée contre une population civile et en connaissance de cette attaque) .

: 1998 :

()

: () : () :

()

: (Le compromis Canadien)

(1)

/2/

: (1)

**William Bourdon avec Emmanuelle Duverger . La cour Pénale internationale .
France : Edition du seuil . 2000 .P 46 .**

1998 :

· (1)

· -

· -

· (12/17)

· -

· -

· (12/17)

· -

· -

· (12/17)

-

· -

· :

· -

· (12/17)

-

· -

· :

· -

· (12/17)

-

· ()

·

·

· 1998 :

(1)

. (12/7)

.

.

-

. (12/7)

.

-

.

.

.

. (12/7)

-

.

.

(1)

.

:

(1)

. 122 .

. 1998 :

. (1) (T.P.Y)

. (2) (T.P.R)

. (3)

: (4) (Tadic) :

)

(

:

(1)

(Le tribunal international est habilité à juger les personnes présumées responsables des crimes suivants lorsqu'ils ont été commis au cours d'un conflit armé de caractère international ou interne contre une population civile ...) .

:

(2)

(Le tribunal international pour le Rwanda est habilité à juger les personnes présumées responsables de crimes suivants lorsqu'ils ont été commis dans le cadre d'une attaque généralisée est systématique dirigée contre une population civile quelle qu'elle soit , en raison de son appartenance nationale, politique , ethnique , raciale ou religieuse).

:

(3)

William Bourdon avec Emmanuelle Duverger . Op.Cit .P 49 .

:

(4)

L'affaire numéro : 94 -1-T du : 2 octobre 1995 . En 1992 ,Dusko Tadic a participé à différentes exactions à l'encontre de Bosniaques musulmans et Croates . Il a été déclaré coupable de crimes contre l'humanité et de violations des lois et coutumes de guerre par jugement du : 7 Mai 1997, et condamné à vingt ans de réclusion criminelle par jugement du : 14 Juillet 1997 . Il a interjeté appel.

:

:

.(...)

1951 12 : 1948 09 :

: " W-Churchill ":

1948 24 :
 1948 9 :
 :
 " " .
 . 1951 12 :

:
)
 . (...
 :
)
 . (1) (

(1)
 (Dans la présente convention , le génocide s' entend de l'un quelconque des actes ci- après ,commis dans l'intention de détruire , en tout ou en partie , un groupe national , ethnique , racial ou religieux , comme tel :

- a- Meurtre de membres du groupe .
- b- Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membre du groupe .
- c- Soumissions intentionnelle du groupe à des condition d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle .
- d- Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe .
- e- Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe) .

:
 J-Graven .((Les crimes contre l'humanité .La convention internationale sur le génocide)) . Recueil des cours de l'académie de droit international de La Haye. (1950) . P490 .

: 1998 :
 William Bourdon avec Emmanuelle Duverger . Op .Cit .P40 .

.

:

:

:

-1

:

/

:

" Adolf Eichmann "

1960 11 :

:

- 2

:

(1)

.

.

-3

:

:

.

:

-4

:

.

.

:

(1)

. 265 .

:

- 5

()

:

-
-
-
-
-

:

. (L'intention criminelle)

:
: " Une intention spécifique ou une intention spéciale "

(1)

" La destruction des monuments culturels " :
(2) " Karadzic et Mladic " :

: (1)
**(L'intention de détruire en tout ou en partie , un groupe national , ethnique ,
racial ou religieux , comme tel) .**

:
Hervé Ascensio , Emmanuel Decaux , et Alain Pellet . Op.Cit .P 320 .

: (2)
**R. Karadzic et R .Mladic : It . 95-5-R 61et :It . 95 – 18 –R 61 , 11Juillet 1996 .
Hervé Ascensio , Emmanuel Decaux , et Alain Pellet .Op. Cit .P 321 .**

(1)

(1)

:

()

(Nullum Crimen , Nelle Poena Sine Lege) :

38

1998 :

:

•

•

•

()

.

•

.

()

:

.

.

المنظومة القانونية الجنائية
الدولية الثانية

2002 :

(1)

(1)

(1) 1286 :

: Sédécias :

(2)

(3)

1474 :

" Sire Pierre de Hagen Bach " :

" Bourgogne " :

Hagen Bach :

(4)

: (1)

. 168 . .

: (2)

. 168 . .

: (3)

.

: (4)

A.Sottile .Le problème de la création d'une cour pénale internationale permanente . Paris .1951 . P 1 .

:

1810 :

18 :

:

1815 2 :

1815

:

" " :

1821

" Moynier " :

1895 :

:

" Moynier "

1919 25 :

1919 28 :

:

" Ad Hoc " :

229

228

227

(1)

:

: (.)

(La commission sur la responsabilité des auteurs de la guerre , et la mise en œuvre des sanctions) .

:

895 :

1920

: 1907 :

.⁽²⁾ **(La clause Martens)**

. 1941 4 :

: (1)

Hervé Ascensio , Emmanuel Decaux , et Alain Pellet .Op. Cit .P 635 et ss .

: 1907 : (2)

(En attendant qu'un code plus complet des lois de la guerre puisse être édicté . Les hautes parties contractantes jugent opportun de constater que dans les cas non compris dans les dispositions réglementaires adoptées par elles , les populations et les belligérants restent sous la sauvegarde et sous l'empire des principes du droit des gens , tels qu'ils résultent des usages établis entre nations civilisées des lois de l'humanité et des exigences de la conscience publique) .

1920 :

14

)

.

(

1920

18 :

.

.

.

.

:

(1)

;(2)

(Pella , Saldana , donne dieu de vabres , Politis ...) .

:

1873 :

(1)

1888

21 :

.

:

1904

.

:

1924

28 :

.

Donne dieu de vabres :

Saldana :

.

:

(2)

184

.

.

.

1934 9 :

1934 9 :

1935

:

1936 :

. 1936 :

1936

. 1937 :

1937 :

: 1937 :

:

. Pella

:(1)

1937 16 :

-

-

:

(1)

187

:

:

:

1941 25 : (Roosevelt) (Churchill)

:

(Molotov) : 1941 25

(1)

()

: (1)

Hervé Ascensio , Emmanuel Decaux , et Alain Pellet . Op. Cit .P 640 et ss .

Saint –James : 1942 12 :

(1)

:

(2)

.

"

"

1942 3 :

Saint –James :

.

1943 30 :

1945 8 : Reims :

1945 5 :

:

⁽³⁾ 1945 8 :

. . . : (1)

. . . : (2)

: 1945 8 : (3)

. 1945 : . 1943 :

:

Jean Paul Bazelaire et Thierry Cretin .Op .Cit . P 20 .

: 1945 8
" " "
: 1945 20 : 10 :
1946 19
:

(1)

: (1)
Daniel Fontanaud .Op.Cit .PP 3,4 .

.

: " " :
 . 1944 17
 1945 26 25 :
 :
 : 1945 26
 . 1945 26
 1946 11 :
 . 1947 21 :
 1948 9 :

" L'apartheid " :

(1)

1973 :

1983 : (1989 1988 1987 1986 :)

. 1989 :

1989 4 :

(2)

:
: 45/46 : -2 1990 28 : 41/45 : -1 :)
: -2 1992 5 : 33/47 : - 1 : 1990 9
(1993 9 : 31/48

:

. 1994 : 1990

: (1)

Hervé Ascensio , Emmanuel Decaux , et Alain Pellet .Op.Cit.P 654 .

: (2)

J-Dehaussy .((Travaux de la commission du droit international)) .Annuaire Français de droit international . (1989) .P 63 .

:

J-Dehaussy .((Travaux de la commission du droit international)) .Annuaire Français de droit international . (1992) P. 739 .

:
1993 22
1994 8 : 1991 :

. 1994 :
53/49 : 1994 9:
" Un comité Ad Hoc "

.1995 25 14 : 1995 13 3 :
: 1995 11 :
(¹) (Prep Com)

: 1996 12 25:
1996 30 12

1998 : 1996 :

1998 1997 1996 :
1998 3 16 :

219 : (1)

Hervé Ascensio ,Emmanuel Decaux , et Alain Pellet . Op.Cit. P 656 .

(F.A.O)

1998 17 : 15 :

2002 : 1998 17
(1)

2002 : (1)

1998:

Le périodique de la coalition pour la cour pénale internationale .((Etats parties et états signataires du statut de Rome) .Moniteur de la cour pénale internationale . (23^{eme} Numéro .Février 2003) . P 16 .

1945 8 :

1946 19 :

: 1945 8 :

-

-

"

."

,

:

:

. (5 1 :)	:	-
. (13 6 :)	:	-
. (15 14 :)	:	-
. (16 :)	:	-
. (25 17 :)	:	-
. (29 26 :)	:	-
. (30)	:	-

1945 18 :
1 30 :

1945 20 :

(1) 1946:

13

: -1

: -

:

: -

(2)

(3)

. 228 . : (1)

. : (2)

. : (3)

(1)

:

-

1946 30 1945 20:

(403)

(2)

()

" **Laurd Laurence** " :

22

:

(1)

. **231** .

:

(2)

. 156 . 1978.

:

(1)

: -

:

(2)

: -

14

29 · 15 · 14:

: -

: 14

: (1)

« En cas de nécessité et selon le nombre des procès à juger , d'autres tribunaux pourront être créés ;la composition , la compétence et la procédure de chacun de ces tribunaux seront identique et seront réglées par le présent statut ».

: (2)

. 554 .

13

:

15

:

23

29

- 14

(1) "

13

(1)

13 6 :

: -2

: -

:

: -

: -

: -

()

: -

: -

" "

.

.

.()

: -

-

-

(1)

(1)

:

. 561 . .

. 241 . . :

: -3

: -

16

:

-

-

-

-

-

23

-

-

(1)

:

(1)

(Les fonctions de défenseur peuvent être remplies sur la demande de l'accusé par tout avocat régulièrement qualifié pour plaider dans son propre pays ou par toute autre personne spécialement autorisée à cet effet par le tribunal) .

:
17

18
:

(1)

(2)

12 : (1)
19 : (2)

(1)

-

-

(2)

:

-

24

12

26

(27)

)

(29

20 : (1)

21 : (2)

" Lord Laurence " :

" Robert Jackson " :

1945 20 :

1946 31 :

: 1 30 :

. 1946

: -1

(1945:)

: -2

1945 5:

1945 8 :

(1)

:

:

:

. " Sir Hartley Schaucross ":

(1)

:
1946 31

30 :

1946

-
-
-
-
-
-
-

(La Gestapo)

(S-S)

(1) (S-A)

:

(1)

Jean- Paul Bazelaire et Thierry Cretin . Op.Cit .P 24 et ss .

257

" Spandau " :

(1)

...

. 1946 :

1945 6 :

1945 9 :

1945 2 :

" Douglas Mac Arthur " :

1946 19 :

(1)

. " Isar " :

. 1987 " Rudolf Hess " :

:
Jean Paul Bazelaire et Thierry Cretin .Op . Cit . P 27 .

.(1)

.(4 1 :) : -
.(8 5 :) : -
.(10 9 :) : -
.(15 11 :) : -
.(17 16 :) : -

: -1

.(1)
Jean Paul Bazelaire et Thierry Cretin .Op .Cit .P 133 et ss :(Voir : Annexe
3,Charte du tribunal militaire international pour l'extrême -orient ,
approuvée le : 19 Janvier 1946 par le commandant suprême des forces alliées
en extrême -orient) .

(1)

(Joseph Keeman) :

: -2

(2)

(Sir William F.Webb) : (1)

(J-Higgins) · (Henri Bernard) :

(Ju-aoMei) · (Delfin Jeranilla) ·

(Erima Hervey Northeroft) · (E.Stuart Mac. D)

(Lord Patrick) · (Radhabinod M.Pal)

(I.M.Zaryanov) · (Bernard Victor A . Roling)

Jean Paul Bazelaire et Thierry Cretin .Ibid .P 28 .

(2)

- (a- Les crimes contre la paix .
b- Crimes contre les conventions de la guerre .
c- Crimes contre L'humanité) .

: -3

)
· 15 11 :

.(

17

: -1

(1)

: -2

:

: -3

: (1)

Daniel Fontanaud .Op.Cit. P 3 et ss .

(400)

(1000)

(800)

1948

12

1946

19 :

(26)

:(1)

-

-

1948

12 :

(1)

Daniel Fontanaud .Ibid .P 3 .

1956 :

:

1967 :

. 1982 1978 :

:

1991

. 1993 :

1994 :)

(

1991

(1) 1991 25 : ()

:

1991 7
1991 8 :
1991 7 :

: . _____ : (1)

. 140 . 2000 .

(1)

(800000)

(2) " Vukovar " " Sarajevo " " Srebrenica " :

:

: (39)

"

(3) "

42 41

1991 25 :

1991 15 :

743 :

1992 21 :

: (1)

Claire Tréan .((Vukovar- Pristina : Huit années de terreur ; les deux cent mille morts du nettoyage ethnique)) .Le Monde .Paris .(8 Avril 1999) .

: (2)

Jean –Baptiste Naudet .((Trois millions de personnes déplacées)) .Le Monde .Paris .(8 Avril 1999) .

: (3)

Daniel Fontanaud . Op.Cit . P 34 et ss .

:
1992 30 : . 1992 1
()

: 808 :
1993 22

1991 :

1993 25 : 827 :

(34)

(1)

: (1)
Jean-Paul Bazelaire et Thierry Cretin .Op. Cit. P 53 .

:
. 273 .

:
Daniel Fontanaud .Op .Cit . P 35 .

: - 1

:
-
-
-

:
.(30) 1946 13

:
-
-

12

13

.⁽¹⁾(31)

16

18 . 1991

: (1)

Churchill Plein .1, 2517 La Haye , BP 13888 , 2501 . La Haye .

.⁽¹⁾ (19)

.⁽²⁾ (17)

.⁽³⁾ 65 766

.⁽⁴⁾ 1995 :

- . \$ 27600 : 1993 -
- . \$ 10800000 : 1994 -
- . \$ 25300000 : 1995 -
- . \$ 35430622 : 1996 -
- . \$ 48587000 : 1997 -
- . \$ 64775300 : 1998 -
- . \$ 94103800 : 1999 -

: 1999 (Louise Arbour) : (1)
(Graham Blewitt) : (Carla Del Ponte)

. (Drothée de Sampayo Garrido – Nijgh) : (2)
. (Jean –Jacques Heintz) :

: (3)
Jean –Paul Bazelaire et Thierry Cretin .Op.Cit.P 54 .

: (4)
Jean –Paul Bazelaire et Thierry Cretin .Ibid .P 54 et ss .

: -2

.

:

. 1991

)

.(

(. . .) :

:

: -

1949 :

(1)

: -

: -

: (1)

Paul Tavernier et Laurence Burgogue –Larsen .Un siècle de droit international humanitaire .Bruxelles : 2001 .P 103 et ss .

(1/7)

()

. (8)

8 1991 :

(1)

(1/9)

. (2/9)

.(1/10)

:

: (1)

M .Castillo .((La compétence du tribunal pénal pour la Yougoslavie))Revue générale de droit international public . (1994).P 61 et ss .

-
-

. (3/10)

: . -3

20

. (22)

: " Coupable : "

" Non coupable : "

. (25)

.⁽¹⁾ (33)

21

. 29

. (23)

24

. (24)

:

:

-

-

:

33

(1)

(Les langues de travail du tribunal international sont l'anglais et le français).

. (25)

. (26)

. (27)

. (28)

857 : 1993 20

23

:

1993 17 : 1993 17 16

⁽¹⁾ 12

) Gabrielle et Kirk McDonald : : (1)

· (Guyana :) Mohamed Shahabuddeen : · (

Richard May · () Claude Jorda : · () Antonio Cassese :

Rafael Nieto Navia · () Florence M wachande Mumba · ()

Almiro Simoes Rodrigues · () Fouad Abdelmounim Riad · ()

· () Tieya Wang · () Lal Chand Vohrah · ()

=· () Mohamed Bennouna · () David Anthony Hunt

" Ramon Escovar.S " :
: 1994 :
:1999 " Luise Arbour "
" Carla del Ponte "
:
. ⁽¹⁾ " Dorothee de Sampayo Garrido Nijgh "
:
1999 :
(Alek Sovski Furundzija Tadic Deladic)
:
. ⁽²⁾ (Cerkez Kordic Jelusic Kupreskic Blaskic)
:
" Rusko Tadic " :
:
1996 28 : 7
:
1997 10 : " Tejnir Delalic "
1998 15
" Ratko Mladic " " Radovan Karadzic " :
.
1949 :
1992 : " Bosnie –Herzégovine " :
:
. " Srebrenica " : 1995
" Claude Jorda " : . () Patrick Lipton Robinson =
:
. 1999 16 :
Jean Paul Bazelaire et Thierry Cretin . Op. Cit. P 54 .
:
Jean Paul Bazelaire et Thierry Cretin .Ibid. P 54 .
:
:
H.Ascensio et R. Maison .((L'activité des tribunaux pénaux Internationaux)) .
A. F.D.I .(1998) . P 370 .

" Slobodan Milosevic "

1999 22:

1999 27:

.⁽¹⁾ " Des Mandats d'arrêt internationaux ":

Milan " :

" Nikola Sainovic "

" Milutinovic "

" Dragoljub Ojdanic "

" Vlajko Stojilkovic "

:

:

740000

" Kosovo " : 1999

.⁽²⁾

340

" Albano –Kosovars "

.⁽³⁾

: (1)

Franco Alain .((Le procureur du tribunal , Louise Arbour ,justifie son choix)) .Le Monde .Paris .(29 Mai 1999) .

: (2)

Jean Paul Bazelaire et Thierry Cretin .Op.Cit.P 56 .

: (3)

Alain Franco .((Carla del Ponte , procureur au T.P.I.Y , engage trois enquêtes au Kosovo dont une sur l'UCK)) .Le Monde .Paris(21 Décembre 1999) .

:

N.N.No Name .((L'ex –UCK accusée de violences au Kosovo)) .Libération . France .(7 Décembre 1999) .

;(1)

-

.

.

.

-

.

-

(2)

.

: (1)

289

.

.

.

: (2)

14

.

.

:
" Solobodan Milosevic " " Ratco Mladic" " Radovan Karadzic "

: -
.
(1) "L'emprisonnement "

: (1)

-

-

(1)

1991

1962

: " Tutsis " " Hutus " :

%20 : %80

(1997 :) 7.7

(Les milices)

" Arusha "

1993 4 :

868:

1993 29 :

16 : (1)

(1- Le procureur est responsable de l'instruction des dossiers et de l'exercice de la poursuite contre les auteurs de la violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex- Yougoslavie depuis le 1^{er} Janvier 1991) .

: 872 :
1993 5

. 1994 6 :

" Cyprien Ntanyamira " : " Juvénal Habyarimana"
: ⁽¹⁾ " Kigali " :
1994 7

1994 21 14 : 1994 12:
" Gikangoro " " Butane "

" Simple Accident " (1)

(Le front patriotique rwandais : FPR)

(1) 1994 18 : " Kigali ":

(2)

1994

(3) ()

: (1)
Jean Paul Bazelaire et Thierry Cretin .Op.Cit.P 57 .

: (2)
**Stephen Smith .((Rwanda : L`armée , main -d`œuvre du Génocide , le massacre
était planifié depuis un an) ,Libération .France . (1^{er} Avril 1999) .**

10 . 1994 7 : (3)

:
Jean Paul Bazelaire et Thierry Cretin. Op.Cit.P 58 .

1994 13 :

"Arusha "

1994 3:

(1)

:
:

1994 8 : 955

(2) "

"

. " Ad Hoc " :

: (1)

.299 .

(2)

"

"

:

Jean Paul Bazelaire et Thierry Cretin. Op.Cit.P 58 .

" "

1994 31 1994 1 :

32

-

:

(¹) 1994 31 1994 1

10

(16 · 15 · 13 · 12 · 11 :)

:

(1)

- Article premier : Compétence du tribunal international pour Rwanda :
(le tribunal international pour Rwanda est habilité à juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de telles violations commises sur le territoire d'état voisins entre le 1^{er} Janvier et le 31 Décembre 1994 , conformément aux dispositions du présent statut) .

()

(12)

⁽¹⁾ (15)

: 11:

-
-

11

⁽²⁾ 12

⁽³⁾ Arusha :

- - (1)

() Bernard Achomuna :

. (BP 749, Kigali) : (Kigali)

: (2)

. (Sénégal) Laity Kama : -

. (Russie) yakov Arkadieievich Otrovsky : -

· (Suède) Lennart Aspegren · (Sénégal) Laity Kama : -

· (Tanzanie) William Hussein Sekule · (Afrique du sud) Navanethem Pillay

· (Bengladesh) Tafazzal Hossein Khan · (Russie) yakov Arkadieievich Otrovsky

Dionysos Kondilis · (Slovénie) Pavel Dolenc · (Jamaïque) Lloyd -G-Williams

. (Grèce)

. (Nigeria) Agwukiwe Okali : -

: (3)

BP 6016 , Arusha ,Tanzanie.

667: 1999 :

81

.⁽¹⁾1999 : 6853100 :

-

:)

(

1949 12 :

.⁽²⁾ (1977 8)

6 5 :)

. (

:
: (7) 1994 31: 1994 1

. " La Compétence Rationae Loci et compétence Rationae Temporis "

: (1)

Jean Paul Bazelaire et Thierry cretin .Op.Cit.P 59 .

: (2)

352 .1987

19 8

(14)

(31)

(20)

(21)

(22)

(23)

-La révision -

(24)

28

(25)

(26)

(27)

95/978 :

: 24 . (1)

1997

1997 :

21 :

1997 9 :

: -

-

1998 30

1998 3 :

. 1998 5 1 : Arusha :

1998 :

(2)

: (1)

. 165 .

: (2)

Jean Paul Bazelaire et Thierry Cretin .Op. Cit. P 59 .

Hervé Ascensio et R.Maison .((Le crime de génocide dans les premiers jugements du tribunal pénal international pour le Rwanda)) .Revue générale de droit international public .(N° 1 :1999) .P 129 et ss .

(1) " Jean –Paul Akayesu " : 1998 2 :

(2)

(3) " Jean Kambanda " : 1998 4 :

)
 . () ()
 : 1999 5 :
 15 : " Omar Serushago "
 . (*)
 " Clément Kayichema " : 1999 21 :
 25 " Obed Ruzindana " :
 .(*)

· 1953 : " Jean –Paul Akayesu " : (1)
 : (Taba) " : (Bourgmaster)
 . 2000
 (2)

. 1948 :
 " Jean Kambanda " : (3)

Ourdan . Rémy . ((La laborieuse invention d'une justice internationale)) .
Le Monde . Paris (18 Juin1998) .

: (*)

Jean Paul Bazelaire et Thierry Cretin .Op .Cit . P 59 .

(1)

(2)

. 1994 31 :

"Ad Hoc"

. 1948 9 :

: (1)

. 307 .

: (2)

Mandiaye .Niang .((Le tribunal Pénal international pour le Rwanda)).Revue générale de droit international Public .(N° 2 :1999) . P 379 .

(1) (1948)
(1998)

(2) 1948

()
()

1998 17:

1951 12 : 1948 12: 260 : (1)

: (2)

(1- Les personnes accusées de génocide ou de l'un quelconque des autres actes énumérés à l'article III seront traduites devant les tribunaux compétents de l' état sur le territoire du quel l'acte a été commis , ou devant la cour criminelle internationale qui sera compétente à l'égard de celle des parties contractantes qui en auront reconnu la juridiction).

(1)

-Ad Hoc -

(2)

:

(60) 2002 : (3)1998 17

(4)

:"

:"

" La cour pénale internationale"

": " " " " "

" La cour internationale pénale" :

":

."

":

"

":

."

: (1)

Terré François. ((La cour pénale internationale)). Le Figaro .Paris . (16 Juillet 1999).

: (2)

Jean Paul Bazelaire et Thierry Cretin .Op. Cit. P63.

: (3)

Tréan Claire .((Les principaux points du traité adopté sous l'égide des nations unies)). Le Monde .Paris. (19 Juillet 1998).

: (4)

Le périodique de la coalition pour la cour pénale internationale. ((La coalition célèbre un de ses objectifs : 60 ratifications avant le 17 Juillet 2002)). Moniteur de la cour pénale internationale. (21^{eme} Numéro. Juin 2002). P 4 .

. 13	128	(Préambule)		
. 4	1	: (Institution de la cour)	:	-
			:	-
.21	5	: (Compétence, recevabilité et droit applicable)		
			:	-
.33	22	:(Principes généraux du droit)		
			:	-
.52	34	:(Composition et administration de la cour)		
			:	-
.62		53 : (Enquête et poursuites)		
. 76	63	: (Le procès)	:	-
.80	77	: (Les peines)	:	-
			:	-
.85		81 : (Appel et Révision)		
			:	-
.102	86	:(Coopération internationale et assistance judiciaire)		
			:	-
		: (Rôle des états dans l' exécution des peines d'emprisonnement)		
			.111	103
			:	-
.112		:(Assemblée des états parties)		
.118	113	: (Financement)	:	-
			:	-
.128		119 : (Clauses finales)		

2002 :
. (2003)

:

34

- (La présidence) -
- (Section de première instance) (Section des appels)
- (Section préliminaire)
- ⁽¹⁾ (Le bureau du greffe) - (Le bureau du procureur)

(La Haye)

(3)

(4)

⁽²⁾(50)

(1)
Antoine Buchet . ((Organisation de la cour et procédure)) .
Droit et démocratie. Paris : Documentations française .(1999) .P 27 et ss.

(2)
50
 (1- Les langues officielles de la cour sont l' Anglais, l'Arabe, le Chinois ,
 l'Espagnol , le Français et le Russe...
 2- Les langues de travail de la cour sont l'Anglais et le Français...).

36

:

.()

.112

(18)

. (37)

.2003 7 3:

(18)

Maureen Harding Clark : () René Blattmann :
 Adrian Fulford : () Fatoumata Diarra : ()
 (Trinité et Tobago) Karl .T . Hudson- Phillips : ()
 () Hans- Peter Kaul : () Claude Jorda :
 : () Erkki Kourula : () Philippe Kirsch :
 () Elizabeth Odiobenito : () Akua Kuen Yehia
 Navanethem Pillay : (Chypre) Gheorghios .M. Pikis:
 : () Mauro Politi : ()
 Sang- Hyen Song : (Samoa) Tuiloma Neroni Slade
 : () Sylvia Steiner : ()
 .() Anita Usacka

:

()

2003 11

Akua Kuen Yehia :

Philippe Kirsch:

Elizabeth Odiobinito :

(1)

15

16

_____ : (1)

Le Périodique de la coalition pour la cour pénale internationale
.(Election historique pour la CPI :Une cour de qualité et
représentative)). Moniteur de la cour pénale internationale. (24^{eme}
Numéro. Avril 2003). P10 .

: 2003 11:

" Je déclare solennellement que je remplirai mes devoirs et exercerai mes attributions , de juge de la cour pénale internationale en tout honneur et dévouement en toute impartialité et en toute conscience, et que je respecterai le caractère confidentiel des enquêtes et des poursuites et le secret des délibérations "

Philippe :

: Kirsch

"La cour pénale internationale est indépendante , elle est neutre et impartiale et doit fonctionner conformément aux plus hautes traditions des règles de droit .Il est important aussi de reconnaître qu'elle n'agira pas et n'est pas capable d'agir seule . La cour est en même temps indépendante et interdépendante vis a vis de plusieurs autres institutions , et membres de la communauté internationale" .

38

(Philippe Kirsch)

Elizabeth Odiobinito :)

(Akua Kuen Yehia

(Les sections)

39

(Section première)

(Section préliminaire)

.(Section des appels)

: _____ -1

: _____ -2

: _____ -3

41 40

42

()

Luis Moreno » : 2003 23 21 : _____ •
« Ocampo

" Luis Moreno Ocampo " :

2003-2002

⁽¹⁾(Harvard Stamford)

: (1)
Le périodique de la coalition pour la cour pénale internationale.
((L'assemblées se réunit pour élire le premier procureur de la CPI)).Op. Cit.
(24^{eme} Numéro. Avril 2003). P3.

:
www.un.org/law/icc/elections/prosecutor/prosecutor-nomination .

"Bruno Cathala " : _____ •

(1) 2003 3 :

: (1)

Le périodique de la coalition pour la cour pénale internationale .((Les juges de la CPI siègent et élisent le greffier)).Moniteur de la cour pénale internationale. (25^{ème} Numéro. Septembre 2003).P10.

: " Bruno Cathala " :

((Je crois que le rôle du greffe est de soutenir la cour pour qu'elle devienne une autorité incontestable , reconnue sur le plan international . Je crois aussi que son rôle est , comme vous l'avez si bien dit , M.Le président , de participer à la création et l'entretien de l'espace judiciaire et du temps nécessaire pour que les situations soient examinées selon leur mérites juridiques)) .

(8 · 7 · 6) :

.(1)

: (1)

.324 .

:

Politi . M.((Le statut de Rome de la cour pénale internationale:Le point de vue d'un négociateur)). Revue générale de droit international public. 1999 . P 818 et ss.

-

2002 :

-

:

1974 : 3314

-

20 / / 2 8

123·121

(1)

124 -

() 8

(2)

25 -

: (1)
Dobelle. J.F.((La convention de Rome portant le statut de la cour pénale internationale)). Annuaire français de droit international .1998.P 360

: (2)
Rafael Rivais . ((Les députés déplorent la limitation des pouvoirs de la CPI)). Le Monde . Paris . (8 Avril 1999) .

18

27 (26)

(2/12)

:

(La compétence Ratione Gentis ou Ratione Fori)⁽¹⁾ .

(2)

11 -

:

(La compétence Rationae Temporis)

2002 : 1998

: (1)

Condorelli . L . ((La cour pénale internationale : Un pas de géant "Pourvu qu'il soit accompli...")) . Revue générale de droit international public. 1999. PP 16 et 20.

: (2)

Paul Tavernier et Laurence Burgorgue - Larsen .Op. Cit. P 188.

:
17

(Les questions relatives à la recevabilité)

.(20)

()

(1)

.334 . : (1)

(51)

(52)

:(13)

-1

.(14)

-2

. (15)

-3

.(53)

.(18)

55 54

-

(86)

.(13/57)

(57)

:
. 72 · 7/61 · 2/ 54 · 19 · 18 · 15



(1)

16

:
: _____ -
:
: _____ -

(Le droit de veto)

(2)

: (1)

**Lattanzi .F. ((Compétence de la cour pénale et consentement des états)) .
Revue générale de droit international public. 1999. P 443.**

:

**Lattanzi .F .((Vers une cour pénale internationale :La convention de Rome
entre les O.N.G et le conseil de sécurité)) .Revue générale de droit
international public .1999. P43 .**

: (2)

.345 . . .

.(11/61)
(:)

(62)

. (63)

(21)

(20)

(23)

(22)

(24)

•

. (19 · 18 · 17 :)

.(2/65)

.(3/65)

.(66)

68

67

69

.(72)

.(74)

.(74)

(76· 75)

:

20

-
-

:

(77)

30

(78)

•

_____ -1

(1)

:

(2) (1/81)

."

":

.

:

(1)

(2)

(3· 2/81)

(4/81)

82

.(83)

: _____ -2

.(1/84)

.(2/84)

.(85)

(103)

(104)

(105)

(106)

25

110

109

111

"

" :

:

-

-

-

-

:

•

" "

.

•

.

" "

.

"

"

•

.

:

2002

. 2003 :

نظام التمهيد

1945 :

(1918 – 1914) :

⁽¹⁾ (1945 – 1939)

⁽²⁾

" "

⁽³⁾

" " "

: (1)

"

"....

33 (4 3) (2)

: (3)

_____. (())).

33 (1998 : 134) . :

, () (...)

(1)

(1907-1899)

(2)1977 :

1949:

(1994)

(1993)

(Ad Hoc)

1998 17:

(1)

Pierre - Marie Dupuy . Droit international public. 5^e édition . France :
Dalloz . 2000. P 195 et ss .

Patricia Buirette . Le droit international humanitaire . Paris : Edition
la découverte . 1996. P 5 et ss .

(2)

2002 :

(18)

2003 7 3 :

"

":

:

:

•

:

(Etre partie aux traités du droit international pénal)

1

	:		-1
. 1949 12 :			-
1949 12 :			-
. (1977 8 :)			
1949 12 :			-
. (1977 8 :)			
			-
()			
. 1980 10 :			-
			-
. (1993 13)			-
			-
. (1997 4-3)			
. (1998 17)			-

:

(Réprimer les violations du droit international humanitaire)

1

- 1

- 2

() :

(Protéger L`emblème du Croissant – Rouge et de la Croix – Rouge)

1

- 1

- 2

- 3

-4

)

(....

:

(Prendre des mesures d`application pour assurer le respect des droits de l`homme , et le droit international humanitaire)

1

- 1

- 2

(Un brassards)

-

-

:

(Faire connaître le droit international humanitaire , et le droit international pénal)

1

- 1

: - 2

-

-

-

.

- 3

:

(Créer une commission nationale du droit de international pénal)

1

-1

. ()

-2

. ()

-3

.

	:		
	:		-1
.	.	.	-
	.	. 2000 .	:
.	.	.	-
	.	. 1999 .	
:	.	.	-
	.	. 1979.	
.	.	.	-
	.	. 1978	
.	.	.	-
	.	. 1992 :	
.	.	.	-
	.	. 2001 .	:
:	.	.	-
	.	. 1987 .	
	:		- 2
.	(()).	-
	.	(1964) .	
.	(()) .	-
.	(1998 : 134).	:
	:		- 3
	.	. 1907 -1899 :	-
	.	. 1919 28 :	-
.	.1945 26 :		-
	.	. 1945 28 :	-

217
 . 1948 9 :
 . 1948 10 : (3-)
 . 1949 12 :
 2200 :
 . 1966 16 : (21-)
 . (21-) 2200 :
 1949 12 :
 . 1977 8 :
 1949 12 :
 . 1977 8 :
 ()
 .1980 10 :
)
 .(1989 15 :
 :
 . 1993 13
 . 1997 4
 : *
 . 1945 8 :

:				-
		. 1946	19	
				-
	.1993	25 :	827 :	
				-
	. 1994	8 :	955 :	
	. 1998	17 :		-

:

: (Ouvrages) - 1

- Ascensio (H) , Decaux (E) , et Pellet (A) .Droit international pénal. Paris : Edition A - Pedone . 2000 .
- Bazelaire (J- P) et Cretin (T) . La justice Pénale internationale . 1^{ère} édition. Paris : Presses universitaires de France .2000 .
- Bourdon (W) avec Duverger (E) . La cour Pénale internationale. France : Edition du seuil .2000 .
- Buirette (P) .Le droit international humanitaire . Paris : Edition la découverte . 1996 .
- Dupuy(P- M) .Droit international public . 5^{ème} édition .France : Dalloze .2000 .
- Glaser (S) . Droit international conventionnel . Bruxelles : 1970 .
- Huet (A) , Koering – Joulin (R) .Droit Pénal international .France : Presses universitaires de France . 2000 .
- Pella (V) . La criminalité collective des états et le droit pénal de l’avenir. 2^{ème} édition . Bucarest : 1926 .
- Schindler et Toman (J) . Droit des conflits armés . Geneve : C.I.C.R .1996 .
- Sottile (A) .Le problème de la création d’une cour pénale internationale permanente .Paris : 1951.
- Tavernier (P) et Bourgogue (L-L) .Un siècle de droit international humanitaire . Bruxelles : 2001.

: (Revues et articles) - 2

- Ascencio (H) et Maison (R) . ((L’activité des tribunaux pénaux internationaux)) .A.F.D.I . (1998) .

- Ascencio(H) et Maison (R) . ((Le crime de génocide dans les premiers jugements du tribunal pénal international pour le Rwanda)) .Revue Générale de droit international public .(Numéro 1 : 1999) .
- Buchet (A) . ((Organisation de la cour et procédure)) . Droit et démocratie .Paris : Documentations Française.(1999) .
- Castilo . ((La compétence du tribunal pénal pour la Yougoslavie)) . Revue générale de droit international public . (1994) .
- Condorelli (L) . ((La cour pénale internationale : Un pas de géant « pourvu qu'il soit accompli... »)) . Revue générale de droit international public .(1999) .
- Dehaussy (J) .((Travaux de la commission du droit international)) . Annuaire Français de droit international .(1989) .
- Dehaussy (J) . ((Travaux de la commission du droit international)) . Annuaire Français de droit international .(1992) .
- Dobelle (J-F) . ((La convention de Rome portant le statut de la cour pénale internationale)) . Annuaire Français de droit international . (1998).
- Franco (A) . ((Le procureur du tribunal , Louise Arbour , justifie son choix)) . Le Monde . Paris .(29 Mai 1999) .
- Franco (A). ((Carla Del Ponte , procureur au T.P.I.Y, engage trois enquêtes au Kosovo dont une sur L'UCK)) . Le Monde . Paris . (21 Décembre 1999) .
- Fontanaud (D) . ((La justice pénale internationale)) .Problèmes politiques et sociaux . Paris : La documentations Française . (Numéro :827.27 Août 1999) .
- Graven (J) . ((Les crimes contre l'humanité : la convention internationale sur le génocide)) .Recueil des cours de l'académie de droit international de La Haye.(1950) .
- Lanttanzi (F) . ((Compétence de la cour pénale et consentement des états)) . Revue générale de droit international public . (1999) .
- Lanttanzi (F) . ((Vers une cour pénale internationale : La convention de Rome entre les O.N.G et le conseil de sécurité)) .Revue générale de droit international public . (1999) .
- Le périodique de la coalition pour la cour pénale internationale . ((La coalition célèbre un de ses objectifs : 60 ratifications avant le : 17 Juillet 2002)) . Moniteur de la cour pénale internationale . (21^{ème} Numéro .Juin 2002) .
- Le périodique de la coalition pour la cour pénale internationale. ((Etats parties et états signataires du statut de Rome)) .Moniteur de la cour pénale internationale . (23^{ème} Numéro . Février 2003) .

- Le périodique de coalition pour la cour pénale internationale. ((Election historique pour la CPI : Une cour de qualité et représentative)) . Moniteur de la cour pénale internationale . (24^{ème} Numéro . Avril 2003) .
- Le périodique de la coalition pour la cour pénale internationale . ((Les juges de la CPI siègent et élisent le greffier)) . Moniteur de la cour pénale internationale . (25^{ème} Numéro .Septembre 2003) .
- Naudet (J-B) .((Trois millions de personnes déplacées)) .Le Monde. Paris .(8 Avril 1999) .
- Niang (M) .((Le tribunal pénal international pour le Rwanda)) .Revue générale de droit international public. (Numéro 2 : 1999) .
- N.N .No Name . ((L'ex-UCK accusée de violences au Kosovo)) . Libération . France .(7 Décembre 1999) .
- Politi (M) . ((Le statut de la cour pénale internationale : Le point de vue d'un négociateur)) . Revue générale de droit international Public . (1999) .
- Rivais (R) ((Les députés déplorent la limitation des pouvoirs de la CPI)) . Le Monde . Paris . (8 Avril 1999) .
- Smith (S) . ((Rwanda : L'armée , main-d'œuvre du génocide , le massacre était planifié depuis un an)) .Libération .France .(1 Avril 1999) .
- Terré (F) .((La cour pénale internationale)) .Le Figaro .Paris . (16 Juillet 1999) .
- Tréan (C) .((Les principaux points du traité adopté sous l'égide des nations unies)) . Le Monde . Paris .(19 Juillet 1998) .
- Tréan (C) .((Vukovar – Pristina : Huit années de terreur ,les deux mille morts du nettoyage ethnique)) . Le Monde .Paris .(8 Avril 1999) .
- Verhoeven (J) . ((Le crime de génocide originalité et ambiguïté)) . Revue Belge de droit international . (1991) .

: (Sites d'internet)

-3

- www.un.org
- www.iccnw.org
- www.iccnw.org/français
- www.un.org/law/icc/elections/prosecutor/prosecutor-nominations
- www.icc.int
- [www.iccnw.org/conferences meeting .html](http://www.iccnw.org/conferences/meeting.html)

/	
01	
	:
09	
12	:
16	:
22	:
23	:
24	:
27	:
30.....	:
30	:
32.....	:
34	:
38	:
39	:
39	:
42	:
44	:
46	:
47	:
49	:
50	:
50	:
51	:
52.....	:
56	:

56	:
59	:
63	:
63	:
64	:
74	:
77	:
78	:
80	:
83	:
84	:
86	:
93	:
98	:
102	:
106	:
109	:
112	:
112	:
120	:
126	:
126	:
132	:
137	
139	
145	
146	
151	

. 2003

Résumé

La recherche intitulée « La justice pénale internationale », comprend deux chapitres répartis comme suit :

Dans une première partie un exposé détaillé sur l'arsenal juridique international relatif aux crimes internationaux entrant dans la compétence des différentes juridictions internationales pénales . L'étude porte sur les éléments constitutifs des crimes internationaux tels que : L'agression , le crime de guerre , le crime contre l'humanité et le génocide .

La deuxième partie est consacrée à l'étude des mécanismes et procédures pouvant servir de support technique aux poursuites pénales devant les tribunaux internationaux existants compétents en matière d'infractions internationales , et par conséquent compétent en matière de la responsabilité pénale internationale des individus .

D'emblée l'étude a mis en relief l'apport concret des tribunaux spéciaux (AD HOC) établis au lendemain de la deuxième guerre mondiale à savoir le tribunal militaire de Nuremberg et le tribunal militaire de Tokyo pour l'extrême -orient .

Poursuivant le développement de cette étude dans le cadre d'une approche chronologique des évènements judiciaires l'auteur de la recherche abordera les institutions judiciaires internationales pénales contemporaines notamment l'étude des tribunaux AD HOC celui établi pour l'ex- Yougoslavie, et le tribunal pénal pour le Rwanda.

Finalement l'auteur abordera les dernières évolutions en matière de responsabilité pénale internationale des individus particulièrement le traité de Rome (17 Juillet 1998).